

# Déclaration de protection des données pour les traitements de données à caractère personnel opérés dans le cadre de signalements effectués via MyGuichet.lu

Les travailleurs salariés du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité (ci-après « le MECB ») et de ses administrations, qui constatent une infraction dans le cadre de leur travail peuvent la signaler aux autorités compétentes tout en étant protégés par la législation concernant les lanceurs d'alerte. Afin de traiter ces signalements, le MECB traite vos données personnelles (ci-après « les données ») conformément au [Règlement \(UE\) 2016/679](#) du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE - en abrégé « RGPD ».

## 1. Coordonnées du MECB et de son délégué à la protection des données

Pour toute question concernant le traitement de vos données par le MECB, veuillez contacter notre délégué à la protection des données :

Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité  
À l'attention du DPO  
L-2918 Luxembourg  
Tél. : 247 86 86 3  
dpo@mev.etat.lu

## 2. La licéité et les finalités du traitement

### *La base de licéité du traitement des données*

Le MECB traite vos données aux fins de l'accomplissement de ses missions d'intérêt public et des obligations légales mises à sa charge par la législation applicable en matière de signalements, en particulier la loi du 16 mai 2023 portant transposition de la directive (UE) 2019/1937 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2019 sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union (ci-après « la loi »).

### *Les finalités du traitement*

Les finalités du traitement auxquelles sont destinées vos données sont les suivantes :

- Traitement des signalements internes avec notamment un avis de réception, d'éventuelles demandes d'informations supplémentaires et des informations sur l'avancement de l'enquête et les suites données à l'enquête ;
- Traitement des signalements externes, pour lequel le MECB n'est pas compétent, avec transfert éventuel vers l'autorité compétente.

## 3. Les destinataires de données

- Les destinataires sont les délégués aux signalements du MECB. L'enquête sera en principe menée en interne sans divulguer votre identité, sauf autorisation écrite de votre part ;

- Vos données ne pourront être transférées en dehors du MECB qu'avec votre autorisation écrite (p.ex. : au service psychosocial auprès du Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'Etat en cas de harcèlement).

Par dérogation à ce qui précède, l'identité de l'auteur du signalement et toute information pouvant directement ou indirectement révéler son identité, peuvent être divulguées uniquement lorsqu'il s'agit d'une obligation nécessaire et proportionnée imposée par la loi modifiée du 8 juin 2004 sur la liberté d'expression dans les médias ou le droit de l'Union européenne dans le cadre d'enquêtes menées par des autorités nationales ou dans le cadre de procédures judiciaires, notamment en vue de sauvegarder les droits de la défense de la personne concernée. (article 22 de la loi)

Il en va de même lorsque les faits relatés sont susceptibles de constituer un crime ou un délit. Dans ce cas l'agent « *est tenu d'en donner avis sans délai au procureur d'Etat et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs, et cela nonobstant toute règle de confidentialité ou de secret professionnel lui étant applicable le cas échéant* ». (Article 23 (2) du Code de procédure pénale).

#### **4. Caractère facultatif de la fourniture de données et conséquences en cas de refus de les fournir**

La fourniture de vos données **n'est pas obligatoire**. Un signalement anonyme via MyGuichet.lu n'aura pas de conséquence et n'empêchera pas son traitement, contrairement aux signalements anonymes effectués via d'autres canaux de signalement où il ne sera pas possible de communiquer avec vous.

#### **5. Durée de conservation**

Vos données sont conservées sous une forme permettant votre identification pour les durées maximales ci-après :

- Un an et trois mois après l'introduction de votre signalement
- Pendant la durée d'utilité administrative si le traitement du signalement n'est pas terminé après un an et trois mois. P.ex. : en cas de procédure judiciaire.

#### **6. Le transfert de vos données vers un pays tiers**

Vos données ne seront pas transférées en dehors de l'Espace économique européen.

#### **7. Vos droits**

Dans les limites de la législation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, d'obtenir une copie, la rectification ou l'effacement de vos données, tout comme d'un droit d'opposition au traitement et d'un droit à la limitation du traitement.

- Le traitement de vos données n'implique pas de prise de décision automatisée produisant des effets juridiques vous concernant ou vous affectant de manière significative de façon similaire.

#### **8. Réclamation auprès de la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD)**

Si, après nous avoir contactés, vous estimez que le traitement de vos données effectué par le MECB constitue une violation du RGPD ou que vos droits prévus par ledit règlement ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle en matière de protection

des données, à savoir au Luxembourg la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD) (<https://cnpd.public.lu> ; 15, Boulevard du Jazz, L-4370 Belvaux ; Tél. : (+352) 26 10 60-1).